

33ème Observatoire Alsace Europe

L'économie sociale et solidaire en Europe : Etat des lieux et perspectives



Quels financements européens pour soutenir l'ESS à partir de 2014?

Maison de la Région Alsace - Strasbourg
Lundi 19 novembre 2012

Le contexte : la préparation d'une nouvelle période programmation – I

Une nouvelle stratégie pour l'Europe : « Europe 2020 »

La Stratégie Europe 2020 ambitionne de **sortir l'UE de la crise et vise à faire de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.**

Architecture : 3 piliers...

1. une croissance intelligente / 2. une croissance durable / 3. une croissance inclusive.

...et 7 initiatives phares :

1. «Une Union pour l'innovation» / 2. «Jeunesse en mouvement» / 3. «Une stratégie numérique pour l'Europe» / 4. «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» / 5. «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation» / 6. «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois» / 7. «Une plateforme européenne contre la pauvreté»

Objectifs

1. 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi;
2. 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D;
3. les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies);
4. le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
5. il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.



Le contexte : la préparation d'une nouvelle période programmation – II

Quel budget pour la période 2014-2020 ?

29 juin 2011: la Commission européenne a présenté sa proposition de budget pour la période 2014-2020

Budget 2007-2013 : 976 milliards €
Budget 2014-2020 : 1.025 milliards €

Etat des négociations:

Les négociations sur le cadre financier sont actuellement en cours, il faut malheureusement s'attendre à une baisse du budget de l'UE pour la prochaine période de programmation.

La Présidence Chypriote propose une réduction d'environ 50 milliards € du cadre financier pluriannuel 2014-2020

Le Président du Conseil européen propose une réduction d'environ 85 milliards €

La France et l'Allemagne soutenus par d'autres Etats membres proposent une réduction comprise entre 70 et 100 milliards €

22 & 23 novembre 2012 : réunion extraordinaire du Conseil européen

Le Conseil européen sera invité à parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 sur la base du projet de conclusions présenté par le président du Conseil européen en coopération étroite avec la présidence chypriote et le président de la Commission



Le contexte : la préparation d'une nouvelle période programmation – III

Les propositions de la Commission européenne: paquet législatif adopté par la Commission le 6 octobre 2011 :

1. Proposition de règlement général fixant des dispositions communes pour les 5 fonds européens en gestion partagée (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER et FEP), et fixant des règles générales pour les 3 fonds européens relevant de la politique de cohésion (FEDER, FSE, Fonds de cohésion) ;
2. Propositions de règlements spécifiques à chaque fonds: FEDER, FSE, Fonds de cohésion ;
3. Proposition de règlement spécifique pour la coopération territoriale ;
4. Proposition de modification du règlement sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT)



Le contexte : la préparation d'une nouvelle période programmation – IV

L'Alsace et la politique de cohésion 2014-2020 :

- Au moins 20% de FEDER devra être investi dans des projets qui soutiennent le passage à une économie faible en carbone (efficacité énergétique et énergie renouvelable);
- 30% de FEDER bénéficiera à des projets visant à renforcer la R&D et l'innovation;
- 30% de FEDER seront réservés à des projets améliorant la compétitivité des PME.

La place du FSE sera renforcée et l'Alsace bénéficiera au minimum de 52% de FSE

Un « Menu » de priorités d'intervention pour les fonds structurels : 11 objectifs thématiques :

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité ;
3. Renforcer la compétitivité des PME ;
4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs ;
5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques ;
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles ;
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ;
9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté ;
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.



Quels financements pour l'ESS à partir de 2014 ? – I

Les financements européens, les grands principes :

Financements directs	Financements indirects
<p>Cofinancement : faire aboutir, par un cofinancement, des projets menés en partenariat par des opérateurs européens pour la mise en œuvre de politiques communes de l'UE (multi partenariat)</p> <p>Mode d'attribution: subventions attribuées directement par la Commission européenne aux porteurs des projets</p> <p>Mise en œuvre: programme de travail annuel mis en œuvre par des appels à propositions (publiés au JOUE)</p> <p>Sélection des projets : évaluation par des experts indépendants et suivi par la Commission, mise en concurrence au niveau européen, excellence comme critère de sélection</p> <p>Actions cofinancées: études, actions de coordination et de soutien, échange de bonnes pratiques, activités de réseau réseaux, etc.</p> <p>Ne pas négliger l'ingénierie financière !</p>	<p>Cofinancement : faire aboutir, par un cofinancement, des projets menés par des acteurs locaux dans le cadre d'une programmation pluriannuelle élaborée pour le développement cohérent d'un territoire</p> <p>Mode d'attribution: subventions attribuées par des intermédiaires qui exercent l'autorité de gestion des fonds européens</p> <p>Mise en œuvre : enveloppes pluriannuelles redistribuées sur le territoire et mises en œuvre par des programmes opérationnels (un programme par fonds et par région ou par Etat membre qui décrit les axes prioritaires)</p> <p>Sélection des projets : évaluation et suivi par le niveau régional ou national, attribution du cofinancement au niveau régional ou national, le développement local et régional comme critère de sélection</p> <p>Actions cofinancées: frais d'animation, d'ingénierie et d'investissement, etc.</p>

Quels financements pour l'ESS à partir de 2014 ? - II

Le Fonds social européen – FSE

Les objectifs du programme :

1. Améliorer les possibilités d'emploi ;
2. promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
3. Renforcer l'inclusion sociale ;
4. Contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
5. Développer les capacités institutionnelles de l'administration publique.

Budget : 84 milliards € (proposition CE) /
75 milliards € pour 2007-2013

L'architecture du programme :

1. Chaque catégorie de régions se verra allouer une part minimale du budget plus élevée qu'auparavant (au minimum 25 % pour les régions les moins développées, 40% pour les régions en transition et 52 % pour les régions les plus développées) ;
2. Les États membres devront concentrer l'aide du FSE sur un nombre restreint d'objectifs et de priorités d'investissement conformément ;
3. Une part minimale de 20 % du FSE sera consacrée aux actions d'inclusion sociale ;
4. Davantage d'importance est accordée à la lutte contre le chômage des jeunes, à la promotion du vieillissement actif et en bonne santé, au soutien des groupes les plus défavorisés et aux communautés marginalisées, comme les Roms ;
5. Soutien accru à l'innovation sociale, à l'essai et à l'extrapolation de solutions innovantes pour répondre aux besoins sociaux, par exemple en vue de l'aide à l'inclusion sociale ;
6. Participation de partenaires sociaux et de membres de la société civile, en particulier d'organisations non gouvernementales (ONG), sera davantage encouragée dans le cadre de la mise en œuvre du FSE ;
7. Les règles régissant le remboursement de projets par le FSE seront simplifiées, en particulier pour les «petits» bénéficiaires, qui représentent au moins 50% des destinataires du financement du FSE – ONG, petites et moyennes entreprises et autres entités ;
8. Les équipements liés à des investissements dans le capital social et humain seront désormais éligibles au soutien du FSE.



Quels financements pour l'ESS à partir de 2014 ? – III

Le Programme pour le changement sociale et l'innovation sociale - PCSIS

Budget : 958,19 millions d'euro (proposition CE)

Remplace les programmes : Progress 2007-2013, EURES et l'instrument européen de microfinancement

Les objectifs du programme :

1. Renforcer l'appropriation des objectifs de l'Union dans les domaines de l'emploi afin de parvenir à une action concrète et coordonnée au niveau européen ;
2. Appuyer l'élaboration de systèmes de protection sociale adéquats, accessibles et efficaces et faciliter la réforme des politiques ;
3. Moderniser le droit de l'Union conformément aux principes de la « réglementation intelligente » et veiller à son application effective ;
4. Encourager la mobilité géographique des travailleurs ;
5. Stimuler l'emploi et l'inclusion sociale en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des instruments de microfinancement.

L'architecture du programme :

1. Le volet « Progress » soutient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi, ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union (60% du budget) ;
2. Le volet « EURES » appuie les activités menées dans le cadre du réseau EURES, qui met en place des échanges et une diffusion d'informations ainsi que d'autres formes de coopération en vue d'encourager la mobilité géographique des travailleurs (15%) ;
3. Le volet « microfinance et entrepreneuriat social » facilite l'accès au financement pour les entrepreneurs et les entreprises sociales (20%)



Conclusion

1. Il y aura potentiellement plus d'instruments permettant de soutenir l'ESS à partir de 2014, mais il reste à définir les enveloppes disponibles et trouver des consensus sur les propositions législatives de la Commission
2. Souhait général de conclure au plus vite pour permettre la préparation dans les Etats membres des documents de programmation nécessaires à l'utilisation des fonds dès le 1er janvier 2014
3. Mais les négociations sur les programmes restent tributaire de l'issue des négociations sur le cadre financier pluriannuel
4. L'objectif initial d'un aboutissement fin 2012 ne sera probablement pas atteint : printemps ou été 2013 ?
5. Quid de la gestion du FSE en France ?
6. Depuis 2011 l'ESS occupe de plus en plus de place dans les politiques européennes, elle est perçue par la CE comme un recours à la crise économique.





L'Alsace
auprès de
L'Union Européenne



Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE



Merci pour votre attention



BUREAU ALSACE

Cédric Virciglio
Directeur du Bureau Alsace

19, AD avenue des Arts B-1000 Bruxelles
+32 2 221 04 30
info@bureau-alsace.eu